



Concours du second degré

Rapport de jury

CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE TECHNOLOGIQUE (CAPET)

CONCOURS INTERNE ET CAER

SECTION SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Session 2014

Rapport de jury présenté par : Monsieur Jean-Pascal DUMON

Sommaire

Composition du jury	Page 2
1. Renseignements statistiques	Page 3
2. Epreuve d'admissibilité	Page 4
3. Epreuve d'admission	Page 6
Conclusion générale	Page 9
Annexes : sujets d'admission	Page 10

Composition du jury

Président : Jean-Pascal DUMON – IGEN

Vices présidentes :

Martine LACOTE – IA-IPR Académie de Toulouse, académie de Bordeaux

Sonia CAPRA – IA-IPR Académie de Versailles, académie d'Orléans-Tours

Secrétaire Générale : Dominique ROUILLARD – Professeur Académie de Bordeaux

Membres du jury :

Nom Prénom	Académie
ALBAUT Sophie	TOULOUSE
AUDINO Priscilla	CRETEIL
AUDOUS Gervaise	ORLEANS-TOURS
BOUDES Martine	BORDEAUX
DESPUJOLS Martine	BORDEAUX
GESQUIERE Annick	LILLE
GOMEL Frédéric, IA IPR	CAEN
LE ROY Véronique	VERSAILLES
MONTOURCY Gisèle	POITIERS
PARRIAT-SIVRE Marie-Christine, IA IPR	NANCY-METZ
RAGOT Fanny	NANTES
SAVEAUX Clarisse	CAEN

1. RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES :

Concours : CAPET interne

Nombre de candidats inscrits	175
Nombre de candidats présents et non éliminés	52 (30% des inscrits)
Nombre de candidats admissibles	28 (53,8% des présents)
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	27
Nombre de candidats proposés pour l'admission	15
Rappel : Nombre de postes	15

Epreuve d'admissibilité

- Note la meilleure	18,22/20
- Moyenne des notes des candidats admissibles	11,15 /20
- Barre d'admissibilité	07,62/20

Epreuve d'admission

- Note la meilleure	17,67/20
- Moyenne des notes des candidats admis	12,19/20

Concours : CAER (concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés)

Nombre de candidats inscrits	56
Nombre de candidats présents et non éliminés	28 (50 % des inscrits)
Nombre de candidats admissibles	15 (53,6 % des présents)
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	10
Nombre de candidats proposés pour l'admission	6
Rappel : Nombre de postes	6

Epreuve d'admissibilité

- Note la meilleure	15,55/20
- Moyenne des notes des candidats admissibles	11,82/20
- Barre d'admissibilité	08,70/20

Epreuve d'admission

- Note la meilleure	16,80/20
- Moyenne des notes des candidats admis	13,17/20

2. ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE : RAPPORT DE L'ÉPREUVE

2.1 - Préambule

Nous attirons l'attention sur le fait qu'un nombre important de candidats se présente aux concours CAPET interne STMS en proposant des séquences d'enseignement ne correspondant pas à la discipline. Le jury rappelle que le candidat doit développer une analyse précise parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline du concours **conformément à l'arrêté du 27 avril 2011 annexe II bis « épreuve d'admissibilité »**.

2.2 - Observations

De façon générale, le jury a noté de grandes disparités dans les dossiers de RAEP transmis par les candidats : de bons voire d'excellents dossiers côtoient des dossiers ne correspondant pas aux attentes de l'épreuve.

Dans certains dossiers, le jury a apprécié une présentation du parcours où le candidat met en évidence les compétences développées pouvant être réinvesties dans la fonction d'enseignant et leur mise en lien avec la discipline sciences et techniques médico-sociales. Il a apprécié une structuration faisant apparaître une démarche d'analyse personnelle.

Un *Curriculum Vitae* chronologique et une description d'un parcours professionnel sans mise en valeur de compétences transférables dans la fonction d'enseignant, ne peuvent convenir. Il ne suffit pas de citer l'expérience professionnelle pour qu'une compétence en soit dégagée. De même, le manque de précision sur l'expérience et les formations nuit parfois à la compréhension du parcours et à sa valorisation. C'est au candidat de faire un lien apparent entre son parcours et les compétences professionnelles.

Concernant l'activité pédagogique présentée, il est souhaitable qu'elle ait été réalisée dans les niveaux d'enseignement de la discipline du concours (classe de seconde, baccalauréat ST2S, BTS ESF, BTS SP3S, DTS IMRT). Lorsque l'activité proposée est hors du champ disciplinaire, le jury regrette que les candidats oublient de transposer leur démarche pédagogique dans la discipline du concours. Ceci concerne particulièrement les activités conduites en milieu professionnel ou dans d'autres disciplines, voire dans le premier degré.

Le jury a apprécié les quelques dossiers présentant des pédagogies innovantes qui décrivent une démarche permettant de rendre l'élève acteur de son apprentissage.

Il a apprécié également la prise en compte des autres disciplines dans la pratique d'enseignant.

Le jury a particulièrement déploré :

- une démarche pédagogique uniquement descriptive, non réalisable ou ne correspondant pas au niveau visé ;
- une activité prenant appui sur des référentiels ou programmes obsolètes ;
- un manque de rigueur : pas de référence au niveau d'enseignement, ou au programme, confusion entre programme et référentiel, absence ou excès d'objectifs, manque de repères dans la progression annuelle ;
- une abondance de concepts psychopédagogiques non maîtrisés ou non réinvestis dans la démarche pédagogique présentée ;
- un défaut récurrent d'analyse réflexive, d'une critique de la situation pédagogique et d'une remédiation ;
- une absence d'explicitation d'actions pédagogiques concrètes, de prise en compte de la diversité des élèves voire de la classe ;
- une absence de référence aux enjeux professionnels, à l'orientation ou à la poursuite d'études ;
- des difficultés à exploiter et à donner un sens aux évaluations voire l'absence d'évaluation ;
- des documents pédagogiques absents, non actualisés, simplement extraits de manuels scolaires.

La plupart des dossiers ont été correctement présentés (sommaire, pagination, clarté de la rédaction ...).

Certains dossiers se sont révélés défailants notamment dans l'utilisation du vocabulaire technologique et pédagogique (confusion entre séquence/séance, progression/séquence, consignes/objectifs).

2.3- Conseils aux candidats

Le jury rappelle que les épreuves du concours interne du CAPET ont été définies par l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (paru au journal officiel du 6 janvier 2010) et complété par l'arrêté du 27 avril 2011.

Par ailleurs, afin de préciser aux candidats les limites de l'expertise disciplinaire attendue, il est rappelé que le programme, identique à celui du CAPET externe, est consultable dans le Bulletin Officiel de l'Education nationale spécial n° 7 du 8 juillet 2010.

Les annexes, pertinentes, doivent comporter uniquement des documents pédagogiques en lien avec l'activité proposée.

Si le candidat n'enseigne pas dans la discipline du concours Sciences et techniques médico-sociales, il est fortement encouragé à rencontrer une équipe pédagogique de STMS, à assister à une séance pédagogique, à en expérimenter une, à partir de laquelle sera construite la seconde partie du RAEP.

En aucun cas, il ne peut reproduire une séance pédagogique construite et mise en œuvre par un autre professeur. Il doit au contraire veiller à mettre en valeur sa construction personnelle.

Si l'activité n'est pas directement conduite dans le champ disciplinaire STMS, le candidat doit absolument montrer le transfert possible de la pratique décrite.

Les sources présentées doivent être fiables, précises, pertinentes et actualisées.

3 - ÉPREUVE D'ADMISSION : RAPPORT DE L'ÉPREUVE

3.1 - Observations

Les candidats ont travaillé sur 2 sujets différents (exemple de sujet joint en annexe) :

- l'un portant sur le référentiel de la classe de BTS SP3S,
- l'autre sur le programme de « Santé et social » en classe de seconde générale et technologique en référence au BO du 29 avril 2010.

Rappel L'épreuve se déroule en deux temps :

La préparation de l'épreuve dure 5 heures pendant lesquelles les candidats :

- s'approprient le sujet ;
- réalisent les travaux pratiques correspondant à la compétence liée à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication;
- préparent la séquence de formation en lien avec les travaux pratiques et une séance détaillée ;
- préparent l'exposé.

L'oral en présence du jury dure 1 heure ; il est composé de deux parties :

Un exposé de 30 minutes et un entretien avec le jury de 30 minutes.

L'exposé, structuré et argumenté, a pour objectifs :

- d'expliciter la démarche méthodologique mise en œuvre lors des travaux pratiques et de mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations;
- de décrire une séquence de formation ;
- de présenter de façon détaillée une des séances constitutive de la séquence.

L'entretien avec le jury permet plus particulièrement au candidat :

- de préciser certains points de sa présentation ;
- d'expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

La démarche et les résultats des investigations (travaux pratiques) doivent être utilisés lors de la présentation orale. Au cours de cet entretien, des questions portant sur le RAEP peuvent être posées.

Pour certains candidats, le jury a apprécié :

- l'approche réaliste et concrète du métier d'enseignant ;
- la maîtrise des connaissances du champ disciplinaire ;
- la logique des contenus de formation exposés ;
- l'approche opérationnelle des activités proposées aux élèves ou étudiants ;
- la capacité à l'autoévaluation et à l'analyse ;
- l'approche transversale et interdisciplinaire des contenus de formation ;
- la capacité à proposer des séquences et séances innovantes ;

- une prise en compte de la diversité des élèves ou étudiants ;
- la mise en place d'évaluations adaptées et conformes au niveau attendu ;
- les qualités d'écoute et l'aptitude au dialogue ;
- la capacité à prendre du recul dans les méthodes de travail ;
- la qualité et la pertinence de certaines productions proposées ;
- le dynamisme de certains candidats.

Pour d'autres candidats, le jury a regretté :

- une méconnaissance des programmes et référentiels ;
- une maîtrise insuffisante des finalités des formations en lien avec la spécialité du concours ;
- l'absence de présentation de la démarche d'investigation utilisée lors des travaux pratiques et un manque de prise de recul par rapport aux sources et résultats des recherches ;
- le manque fréquent de réinvestissement des travaux pratiques dans la séquence pédagogique présentée ;
- une organisation de séquence qui ne prenait pas en compte :
 - le niveau de la formation (BTS ou seconde),
 - les éléments du programme ou du référentiel ;
- des constructions de séquences et séances imprécises ou irréalisables (difficulté, durée) ;
- une mauvaise gestion du temps de présentation de l'exposé ;
- des exposés non structurés, sans argumentation ni justification des choix ;
- une utilisation systématique et simplement occupationnelle de l'outil informatique par les élèves : cette utilisation ne représente pas une méthode pédagogique en elle-même ;
- l'utilisation sans maîtrise de certains concepts pédagogiques ;
- des évaluations données sans comprendre leur utilité ;
- le manque de culture disciplinaire et professionnelle de l'enseignant ;
- le fait que certains candidats ne soient pas assez attentifs à leur posture devant les membres du jury.

Pour de rares candidats, le jury s'interroge sur les écarts de niveau existant entre les deux épreuves : ces candidats ayant obtenu d'excellentes notes au RAEP obtiennent une note médiocre à leur prestation orale. Pour ces candidats, l'oral a mis en évidence une non maîtrise des contenus pédagogiques du RAEP.

3.2 - Conseils aux candidats

Pour cette épreuve, le jury a évalué à la fois les qualités pédagogiques, les connaissances scientifiques et techniques relatives aux sujets proposés et les savoir-faire du candidat.

Il est donc indispensable de connaître les programmes et référentiels des enseignements qui peuvent être confiés à un professeur de sciences et techniques médico-sociales (enseignement d'exploration « Santé et social » en classe de seconde, enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales en cycle terminal de la série Sciences et Technologies de la Santé et du Social, divers enseignements des Brevets de Techniciens Supérieurs en Économie Sociale Familiale et en Services et Prestations dans les Secteurs de la Santé et du Social), et leurs spécificités tant au niveau des connaissances que des démarches pédagogiques. En effet, si ces programmes et référentiels sont mis à disposition

lors de la préparation de la leçon, il est indispensable que les candidats ne les découvrent pas le jour de l'épreuve.

Il est également recommandé que le candidat sache se situer dans l'ensemble du système éducatif (politiques d'orientation, enjeux des réformes de l'Education Nationale, compétences attendues des enseignants, socle commun de connaissances et de compétences...).

D'autre part, la maîtrise de l'outil informatique est indispensable pour parvenir à réaliser les investigations des travaux pratiques proposés par les sujets.

Le jury attend un exposé structuré comportant une introduction, un développement organisé et une conclusion.

La démarche méthodologique adoptée pour l'élaboration des travaux pratiques demandés lors de l'épreuve doit être présentée.

Une démarche argumentée est attendue pour l'élaboration de la séquence et de la séance présentées, cette dernière étant l'élément central de l'épreuve.

Au cours de l'entretien, le jury recherche la capacité du candidat à préciser certains points de l'exposé, expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique dans un esprit d'ouverture.

Les questions du jury ont pour unique déterminisme d'évaluer le candidat et ne sauraient en aucun cas chercher à le mettre en difficulté.

Comme précisé dans l'arrêté du 27 avril 2011, un temps d'entretien (maximum 10 minutes) peut être réservé à un échange sur le dossier de RAEP.

CONCLUSION GENERALE

La session 2014 des concours CAPET interne STMS et CAER STMS a admis 21 candidats. Tous les postes offerts par le Ministère de l'Education nationale ont été pourvus, ce qui donne *in fine* un taux de réussite de **26,25 %** si on se réfère aux 80 candidats présents à l'épreuve d'admissibilité.

Le jury félicite tous les candidats qui ont préparés avec sérieux ce concours.

Pour l'épreuve d'admissibilité, la plupart des dossiers de RAEP respectait la définition d'épreuve, notamment en termes de forme.

Le jury a apprécié les dossiers de RAEP dont la structuration et les contenus personnalisés mettent en valeur les compétences professionnelles acquises.

A nouveau cette année, les président, vice-présidentes et secrétaire générale ont pu accueillir les candidats la veille des épreuves d'admission. L'objectif était de permettre aux candidats de prendre connaissance de l'organisation des concours dans l'espace et le temps et de répondre aux questions. Ce moment d'échange a été apprécié.

Si ce concours ne peut être exclusivement réservé aux personnes ayant une expérience d'enseignement en sciences et techniques médico-sociales, il est cependant indispensable que les candidats aient pris connaissance de la diversité des enseignements et niveaux de formation auxquels ils seront confrontés.

La diversité des publics accueillis et leurs particularités, élèves et étudiants, doivent être également connus.

L'expérience d'enseignement et une préparation sérieuse et rigoureuse ont conduit un grand nombre de candidats à un bon degré de connaissances des programmes/référentiels et à une pratique pédagogique appréciable.

Il est important de préciser qu'un candidat au concours de recrutement des professeurs de sciences et techniques médico-sociales doit avoir une réelle maîtrise du champ disciplinaire et de sa didactique afin de lui permettre d'aborder les problématiques sous les aspects scientifique, économique, sociologique et juridique et de pouvoir en faire une analyse pertinente.

Les candidats admis ont révélé des compétences attendues de la part d'un enseignant : analyse et exploitation efficace des documents, maîtrise de l'utilisation des TICE, présentation synthétique, rigoureuse et convaincante des argumentations, maîtrise des contenus et enfin qualités d'écoute et de communication certaines.

Le jury tient à remercier, monsieur le Proviseur, messieurs les Proviseurs adjoints, madame la chef de travaux et l'ensemble des personnels du lycée Max Linder de Libourne pour l'accueil et l'aide efficace apportés dans la mise en place de ce concours qui a pu, grâce à eux, se dérouler dans d'excellentes conditions.

EXEMPLE DE SUJET
SESSION 2014

CAPET INTERNE SECTION SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Epreuve pratique d'admission

Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat

Travaux pratiques : quatre heures ;

Préparation de l'exposé : une heure ;

Exposé : trente minutes ;

Entretien : trente minutes

Vous intervenez en classe de seconde en enseignement d'exploration « Santé et social ».

Vous concevez et organisez une séquence de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques. Vous présentez de manière détaillée une des séances constitutives de la séquence.

La séquence s'ancre dans le thème « *Les âges extrêmes de la vie* ». Elle sera construite autour du questionnement suivant : « *Quelles réponses apportées aux besoins des personnes âgées en Deux-Sèvres ?* ».

Cette séquence a pour objectif :

- de découvrir les institutions, les prestations et les services mis en place pour répondre aux besoins des personnes âgées en prenant l'exemple du territoire des Deux-Sèvres.

Travaux pratiques (4 heures)

Dans l'introduction du schéma gérontologique 2012-2014 des Deux-Sèvres, le Président du Conseil général a écrit :

L'allongement de la durée de vie fait partie des mutations importantes auxquelles la société devra faire face dans les années qui viennent. Ainsi en 2015, 30% des Deux-Sévriens auront plus de 60 ans contre 25 % aujourd'hui.

Elément fort du progrès, source de richesse et de lien social par la rencontre des générations, la transmission des expériences et des savoirs, cette évolution démographique pose néanmoins la question de la dépendance et de son coût, dans un contexte de dégradation de la solvabilité des familles.

L'écart croissant, entre le niveau des retraites et des services nécessaires à l'accompagnement du vieillissement, risque, à terme, d'engendrer des problèmes sociaux et humains et de créer de nouvelles exclusions si la solidarité nationale ne joue pas.

[...]

Mis en œuvre en lien avec les partenaires institutionnels et les acteurs associatifs ou publics, s'appuyant sur l'ensemble des services du Conseil général (action sociale mais aussi culture, mobilité, habitat, ...) et la coordination gérontologique départementale, ce schéma s'inscrit pleinement dans la démarche du projet « Deux-Sèvres Autrement » et dans l'exercice de notre compétence de solidarité envers les personnes âgées et les personnes handicapées.

Éric Gautier, Président du Conseil général des Deux-Sèvres

Vous recherchez des informations qui vous permettront de montrer la diversité des réponses aux besoins des personnes âgées sur le territoire des Deux-Sèvres.

Le résultat de vos investigations pourra être imprimé.

Vous disposez de :

- **1h en salle de préparation pour :**
- vous approprier le sujet ;
- préparer les travaux correspondant à la compétence liée à l'utilisation des TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement).

- **1h30 en salle de TP multimédia** pour réaliser les investigations et les analyses relatives au sujet.

- **1h30 en salle de préparation pour :**
- finaliser votre activité de travaux pratiques ;
- envisager la préparation de la séquence d'enseignement en lien avec l'une des activités pratiques et détailler une séance de formation.

Conception et présentation d'une séquence de formation (2 heures)

Vous disposez d'1 heure en salle pour :

- préparer votre exposé oral.

Vous disposez d'1 heure devant le jury pour un exposé et un entretien.

Durant l'exposé de 30 minutes, vous :

- explicitez votre démarche méthodologique ;
- mettez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques ;
- décrivez la séquence de formation élaborée et présenterez de manière détaillée une des séances de formation constitutive de la séquence.

Durant l'entretien de 30 minutes, vous pourrez être amené à :

- préciser certains points de votre présentation ;
- expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique.

ANNEXES

ANNEXE 1 :

La prise en charge de la dépendance des personnes âgées (extrait) [en ligne]. **Com'Stat**, juin 2010, n°6, INSEE, ARS POITOU-CHARENTES, p.6 et p.14. Disponible sur : www.ars.poitou-charentes.sante.fr - (consulté le 26 novembre 2013).

ANNEXE 2 :

Micard Philippe. Les nouvelles couleurs du maintien à domicile. **La nouvelle république**, octobre 2011. Disponible sur : www.lanouvellerepublique.fr - (consulté le 26 novembre 2013).

ANNEXE 1 :

L'OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES

Début 2010, la région Poitou-Charentes compte 457 structures d'hébergement pour personnes âgées et offre un peu plus de 27 400 places d'hébergement complet, temporaire, en accueil de jour ou de nuit. Les EHPAD représentent 84 % de la capacité d'accueil totale. Le taux d'équipement qui rapporte le nombre de places offertes à la population susceptible d'y avoir recours est de 150 places pour 1 000 habitants au niveau régional. Ce taux atteint 173 places dans les Deux-Sèvres, 163 dans la Vienne, 149 en Charente et seulement 130 en Charente-Maritime.

Fin 2007, trois quarts des résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées sont considérés comme dépendants au sens du Groupe Iso-Ressources (GIR 1 à 4).

Environ 1 600 places sont réservées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées dont à peine 400 places en accueil de jour.

L'hébergement coûte en moyenne 1 470 euros par mois s'il s'agit d'une place non habilitée à l'aide sociale, et 1 319 euros pour les places habilitées. Le tarif dépendance varie selon le degré de dépendance. Il atteint 483 euros pour les personnes fortement dépendantes.

En 2008, 11 % de la population âgée de 75 ans ou plus n'est pas desservie sur place en commerces ou services vitaux. En revanche, pour faire face au vieillissement de la population et favoriser le maintien à domicile, quasiment toutes les communes sont couvertes en services de soins infirmiers à domicile et le nombre de places augmente fortement (+ 37 % entre 2003 et 2007). La desserte de l'ensemble de la population en infirmiers libéraux est inférieure à la moyenne nationale.

LA POPULATION BENEFICIAIRE D'INTERVENTIONS

Fin 2008, 42 400 personnes bénéficient de l'aide sociale départementale aux personnes âgées, dont 9 personnes sur 10 au titre de la dépendance.

La prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) touchent à peine 1000 personnes. L'APA concerne à elle seule 36 600 personnes soit un peu plus de 8 % des 60 ans ou plus.

Dans la région, 58 % des bénéficiaires de l'APA vivent à domicile ; la part s'élève à 65 % en Charente-Maritime, département où le taux d'équipement en places d'hébergement est relativement faible. La majorité des bénéficiaires de l'APA en établissement sont fortement dépendants et classés selon la grille AGGIR en GIR 1 ou 2 (56 %) ; à domicile, un allocataire sur 5 est évalué en GIR 1 ou 2. Au niveau régional, la progression des allocataires de l'APA marque le pas contrairement à l'échelon métropolitain après 4 années d'augmentation des effectifs. En Charente-Maritime et dans la Vienne, la croissance est plus modérée mais se poursuit en 2008. Dans les Deux-Sèvres, le nombre d'allocataires diminue en 2008 après 3 années de hausse des effectifs.

Pour les personnes âgées de 75 ans ou plus, la consommation des soins en consultations ou visites par un médecin généraliste libéral, médicaments, transports sanitaires, séances de masso-kinésithérapie représente respectivement 15 à 21 % des dépenses. Ces proportions sont légèrement supérieures à la part de la population de cette même tranche d'âge (11 %), l'état de santé des personnes âgées nécessitant un suivi et des soins réguliers. Enfin 42 % des dépenses en soins infirmiers sont consacrées aux personnes âgées de 75 ans et plus.

Les visites régulières, le renouvellement des médicaments, les actes infirmiers ou de masso-kinésithérapie en séries font que le coût moyen des consultations ou prescriptions médicales est plus élevé pour les personnes de cette tranche d'âge. Environ 63 % des personnes âgées de 65 ans ou plus ont été vaccinées contre la grippe en 2008. Cette proportion atteint 71 % pour les 85 ans ou plus.

La prise en charge de la dépendance des personnes âgées (extrait) [en ligne]. **Com'Stat**, juin 2010, n°6, INSEE, ARS POITOU-CHARENTES, p.6 et p.14. Disponible sur : www.ars.poitou-charentes.sante.fr - (consulté le 26 novembre 2013).

ANNEXE 2 :

Les nouvelles couleurs du maintien à domicile

18/10/2011

Le centre communal d'action sociale entend, avec un nouveau logo et une certification, faire connaître son travail quotidien pour le maintien à domicile. Rose, orange, bleu et



Centre Communal d'Action Sociale
• Ville de Niort •

vert pomme : les véhicules et la signalétique du centre communal d'action sociale (CCAS) sont désormais dotés d'un nouveau logo : « Il s'agit d'une image revisitée, colorée et dynamique, destinée à montrer que le CCAS est créateur de vie pour tous les Niortais », affirmait hier Nathalie Seguin, adjointe aux affaires sociales, en présentant ce logo. « Si les Niortais se rendent compte des travaux en ville, ils ne discernent en revanche pas

forcément les actions qui sont menées auprès des gens en difficultés, auprès des enfants, des personnes âgées. J'ai demandé il y a deux ans aux responsables du CCAS que ces actions soient lisibles », ajoute le maire, Geneviève Gaillard.

500 Niortais bénéficient d'au moins un des trois services.

Le logo, mais également la certification NF que le CCAS vient d'obtenir pour son service de maintien à domicile, arrivent justement à point nommé, en ce début de semaine bleue (1), pour rappeler que depuis plus de 30 ans, la collectivité est un des acteurs de ces missions auprès des personnes en perte d'autonomie. Le CCAS propose ainsi trois types de prestations :

> **Aide à domicile.** Ce service emploie 45 agents qui, dans des missions d'aide (entretien des locaux, repassage...) ou d'auxiliaires de vie (habillage, toilette...) interviennent 7 jours sur 7, auprès de 410 personnes, dont 68 % vivent seules chez elles.

> **Portage des repas.** Six jours sur 7, avec double service le samedi (pour le dimanche), 159 Niortais sont livrés d'un repas équilibré.

> **Soins infirmiers.** Douze aides-soignants interviennent auprès de 42 personnes âgées et/ou handicapées, actuellement, dont 60 % de femmes. Ces soins de maintien à domicile sont prodigués en partenariat avec les autres intervenants publics et privés.

Au total, ce sont quelque 500 Niortais, dont 71 % de femmes, qui bénéficient de l'un ou de plusieurs de ces services. Un chiffre qui a connu une baisse sensible, semble-t-il, ces dernières années, du fait de prises en charge revues à la baisse par les caisses de couverture sociale. (...) « Mais qui repart à la hausse, avec davantage de personnes prises en charge, mais moins d'heures effectuées chez chacune d'entre elles », précise Marylène L'Hermite-Chesneau, chef du service maintien à domicile au CCAS.

Le coût pour la collectivité de ces interventions atteint 330 000 €. Le maire et son adjointe soulignent qu'elles ont veillé, à leur arrivée aux affaires, à améliorer les conditions de travail des intervenants de ce service, en remboursant notamment tous les frais de déplacement, et en mettant l'accent sur la formation.

nr.niort@nrco.fr

(1) Des interventions et ateliers ont lieu cette semaine à la maison de retraite des Brizeaux, et au foyer-logement de la Coudraie, sur les thèmes de l'hygiène alimentaire et de la prévention des accidents de la vie courante. Renseignements au 05.49.33.46.49 et au 05.49.24.30.29. Ph. Micard

Micard Philippe. Les nouvelles couleurs du maintien à domicile. *La nouvelle république*, octobre 2011. Disponible sur : www.lanouvellerepublique.fr - (consulté le 26 novembre 2013).